

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance extraordinaire du 22 janvier 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 22001 à OCA25 22004 – Résolution CA25 220005 (dossier 1259838001)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 22 janvier 2025 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 8^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 23 janvier 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude